

duit cette diminution énorme dans la population et comment on peut l'empêcher. Dans mon opinion, nous, Canadiens, changeons, depuis plusieurs années, de l'or pour du cuivre : nous avons perdu la meilleure partie de notre population, la fine fleur de notre population, et nous avons reçu en échange et en partie—non pas entièrement—un misérable équivalent sous la forme de quelques rebuts de l'Europe. Or, cet état de choses ne devrait pas exister. Je ne m'oppose pas du tout, je le répète, à ce que l'on fasse quelque chose pour attirer ici de bons et honnêtes immigrants, mais, dans mon opinion, c'est une question entièrement secondaire, comparativement à l'importance qu'il y a de retenir dans le pays nos propres gens. Un vrai Canadien vaut une demi-douzaine d'immigrants importés d'Europe. J'aimerais dix fois mieux voir l'argent que nous avons à dépenser pour ces fins, employé à retenir notre peuple dans le pays, plutôt que de permettre qu'il soit dépensé dans le but d'amener dans notre pays, disons 900,000 immigrants, dont nous pouvons retenir seulement 150,000.

Je ne crois pas que l'honorable ministre, dans la définition qu'il a donnée de ma position, a eu l'intention de la dénaturer, mais je suis obligé de dire que quand un ministre a l'occasion de lire et d'examiner un document qui est une motion présentée à la chambre en sa présence, et sur laquelle il a voté, il serait sage de sa part de la lire et de l'examiner, et après l'avoir lue et examinée, il pourrait alors, avec raison, la réfuter ou la contredire. Il arrive que, peu de temps après avoir obtenu ces détails du recensement, j'ai présenté une motion à la chambre, et je ne m'excuse pas de la liberté que je prends de lire cette motion, pour la simple raison que je suis prêt à en soutenir chaque mot et j'invite l'honorable ministre, ses collègues, ses partisans et ses journaux à critiquer chaque mot qu'elle contient, bien que je n'eusse pas alors tous les faits que je possède aujourd'hui à son appui. Voici cette motion :

Qu'il ressort des rapports officiels récemment déposés sur le bureau de cette chambre, que la population totale de la Confédération du Canada était, le ou vers le 1er avril 1891, de 4,329,344 âmes.

Qu'il ressort, de plus, du rapport du département de l'agriculture pour l'année 1890, que le nombre total d'immigrants établis en Canada depuis le 1er janvier 1881 jusqu'au 31 décembre 1890, a été, d'après l'énoncé du département, de 866,171.

La chambre se rappellera l'expression "établis en Canada."

Que d'après le dernier recensement, la population de la Confédération était, le ou vers le 1er avril 1881, de 4,324,810 âmes.

Que l'accroissement total de la population du Canada durant les derniers dix ans écoulés, a été de 504,534 âmes.

Qu'aux taux de 21 pour 100 par année, l'accroissement naturel de la population du Canada pendant les dix dernières années, s'élèverait à 1,077,531 âmes, sans tenir compte de l'immigration.

On observera que je n'ai jamais dit, et que je n'ai jamais eu l'intention de dire que cet accroissement naturel avait eu lieu. Ma prétention, je le répète, était que dans des circonstances naturelles et ordinaires, si la population ne rencontrait pas d'obstacles, si un nombre extraordinaire de gens n'avait pas été chassés du pays, l'accroissement naturel aurait été de 1,077,000 âmes, et je maintiens cette prétention.

Qu'au même taux de 21 pour 100 par année, l'accroissement naturel des dits 866,171 immigrants rapportés officiellement comme s'étant établis en Canada entre les années 1880 et 1890, se serait élevé au chiffre de 110,432 âmes.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

Que si la dite proportion naturelle d'accroissement s'était maintenue et si les dits immigrants étaient restés en Canada, la population totale du Canada s'élèverait maintenant à 6,404,944 âmes.

Puis je faisais certaines observations qu'il n'est pas nécessaire de lire dans le moment, signalant la quantité de terre fertile mise à la disposition des immigrants :

Qu'il ressort des faits ci-dessus que la différence entre l'accroissement réel de la population du Canada et l'accroissement naturel, y compris les immigrants cités officiellement comme s'étant établis en Canada, est de 1,588,600.

Que pendant les derniers dix ans, la taxation réelle de la population du Canada a été énormément augmentée sous l'opération du tarif actuel.

Que le déplorable état de choses dévoilé par les rapports ci-dessus mentionnés commande impérieusement un changement radical dans la politique et le mode de gouvernement adoptés par l'administration.

Voilà ma motion. Je n'ai pas du tout dit qu'il y avait eu une émigration du Canada aux Etats-Unis de 1,500,000 Canadiens nés dans le pays, ainsi que l'honorable ministre l'a prétendu, mais que si vous réunissiez la perte d'immigrants qui viennent ici, la perte constatée des Canadiens nés dans le pays, en tenant un compte raisonnable de la proportion à laquelle nous avons réduit notre accroissement naturel par l'émigration de la meilleure partie de notre population, dans ce cas, la perte s'élèverait au chiffre que j'ai cité, ce qui est tout à fait différent de ce que l'honorable ministre a dit. Ceux d'entre nous, qui ont pris la peine de considérer ce que ces choses signifient, se demandent tout naturellement, quel remède appliquer à cet état de choses ?

M. l'Orateur, nous ne prétendons pas, nous n'avons jamais prétendu de ce côté-ci de la chambre, que l'énorme dépréciation de la valeur des propriétés dans les villes et dans les campagnes dont j'ai parlé était entièrement et complètement due à la protection et à la taxation excessive ; mais nous avons prétendu et nous prétendons que c'est un facteur important, que c'est une cause et une cause très grave de la diminution de la population, de la dépréciation de la valeur des propriétés et de la condition misérable à laquelle est réduite une très grande portion de notre peuple. Mon honorable ami, en sa qualité de chef de l'opposition, demande comme son droit que le gouvernement, en présence de ces faits, déclare ce qu'il entend faire et quel remède il appliquera à cet état de choses ; le remède le plus à la portée et le plus efficace est une forte réduction des droits qui pèsent le plus lourdement sur la classe agricole. Quoi de plus juste, de plus raisonnable et de plus équitable que d'adopter cette ligne de conduite ?

L'honorable ministre de la justice a fait allusion au fait que mon ami, le chef de l'opposition n'a pas soulevé la question de la réciprocité. Dans quel but ? Les honorables ministres ne nous ont-ils pas dit, le ministre de la Justice ne nous a-t-il pas dit, quand il a prononcé son discours à Toronto, que le remède que nous avions proposé, lequel consistait à établir le libre-échange continental, à démolir les barrières qui existent entre nous et les Etats-Unis, ce qui, d'après moi, est le seul moyen de donner au Canada une prospérité durable, ne nous ont-ils pas déclaré, dis-je, que ce remède est impossible ? Je ne veux pas dire que nous ne pouvons pas exister sans cela, c'est une autre question. Je ne veux pas dire que nous ne pouvons pas jouir d'une certaine prospérité, mais jamais les ressources du Canada ne pourront être